

Parlement jurassien

Groupe Parlementaire PCSI

Motion no 253

**Commission cantonale de la protection des données à caractère personnel:
assurer son bon fonctionnement...**

Lundi 17 septembre 2007, la Commission de la Justice ~~et des Pétitions~~ a examiné le rapport de la commission citée en titre dont elle a aussi auditionné les membres.

Au cours de cette séance, le représentant du Groupe PCSI s'est étonné du mode de fonctionnement de la Commission de la protection des données : il semble, qu'en lieu et place de séances convoquées par écrit, cette commission prend ses décisions par échanges de courriers électroniques et n'établit pas de procès-verbaux. Ainsi il n'existerait pas de lieu ni de moments d'échange d'appréciations où les membres seraient réellement réunis pour statuer.

Le président de la Commission des données confirme lui-même cet état de fait comme le mentionne le procès-verbal de la CJP, séance du 17 septembre passé. Il justifie un tel fonctionnement en se fondant sur le peu de disponibilité de ses collègues commissaires et sur les économies de vacations et déplacements ainsi obtenues !

Disposé à soutenir les efforts du Gouvernement pour réaliser des économies, le Groupe PCSI ne peut accepter qu'on les concrétise en bradant la pratique démocratique.

Préoccupé par cette situation, le Groupe PCSI demande au Gouvernement de prendre rapidement les mesures adéquates pour rétablir immédiatement le fonctionnement correct de la Commission cantonale de protection des données à caractère personnel : Le Groupe PCSI demande aussi à l'Exécutif d'évaluer les compétences, les attributions et la composition de cette commission pour pouvoir en démontrer l'utilité.

Delémont, le 21 novembre 2007

Groupe PCSI, le responsable :

Maxime Jeanbourquin

A collection of handwritten signatures in black ink, including the name 'P. Monte' at the top left, and other illegible signatures below it.